

Jeudi 11 avril 2019 – Restaurant Le Rêve à Rueyres-les-Prés**1. SALUTATIONS**

Le président ouvre la séance et salue les 44 personnes présentes en les remerciant d'être venus à cette assemblée des comptes de notre Paroisse St-Laurent Estavayer. Il salue en particulier notre curé l'abbé Lukas Babiarz ainsi que les prêtres présents sans oublier l'équipe pastorale et les délégués de notre paroisse à la CEC. Il souhaite également la bienvenue aux autorités communales présentes.

Excusés : Pierre-André Grangirard, Gérard Dévaud, Alexandre Bersier, Marie-Thérèse Renout, Béatrice Pillonel, Elisabeth Rumo, Jacques Ding, Père Jean Richoz, Francis Duc, Christian Moullet, Philippe Marchello, Claudia Francey, Sylvie Marmy, la commune des Montet, celle de Châtillon, Denise Roth et Markus Näf du centre des Focolari.

Cette assemblée a été convoquée par une parution dans la FO N° 12 du 22 mars 2019, l'affichage aux piliers publics des communes concernées, l'affichage au fond des églises, et la distribution d'un tout ménage dans la totalité de la paroisse

Il n'y a aucune remarque ni question sur le mode de convocation. Le président passe la parole à l'abbé Lukas Babiarz pour la prière

2. LES SCRUTATEURS SERONT : Jacques Michel et Alexandre Siffert

3. LECTURE DES TRACTANDA

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture des tractanda
4. PV de l'assemblée du 12 décembre 2018
(Le PV ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture. Il figure sur le site internet UP-St-Laurent.ch)
5. Comptes 2018
 - a) Présentation des comptes de fonctionnement 2018 et du bilan
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Vote des comptes de fonctionnement 2018
 - d) Présentation des comptes d'investissements 2018
 - e) Rapport de la commission financière
 - f) Vote des comptes d'investissements 2018
6. Divers

Le Président soumet au vote les tractanda qui sont adoptés à l'unanimité.

4. PROCES VERBAL

Comme annoncé le procès-verbal ne sera pas lu, sauf demande de l'assemblée. Il figure sur le site de l'UP St-Laurent depuis plusieurs semaines et était disponible sur papier 30 minutes avant l'assemblée. Il n'apporte aucune remarque et est accepté à l'unanimité. Le président remercie la secrétaire pour la rédaction des PV.

5. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Alexandre donne la parole à Daniel pour la lecture des comptes 2018.

Daniel s'en tiendra aux postes avec différences importantes.

02.301.0 Traitement personnel administratif

Le budget était fondé avec les salaires des secrétaires et boursière qui sont payés et refacturés par la Caisse de Rémunération des Ministères, donc comptabilisés dans ce poste. Le montant de Fr. 9'734.50 correspond aux rétributions versées aux anciens boursiers et au salaire attribué à l'aide de Séverine pour la comptabilité

02.303.0 Cotisations sociales

Le budget prévoyait les cotisations des secrétaires. Or, seules les cotisations sur les salaires du personnel de la paroisse est comptabilisé dans ce compte.

Bernadette von Niederhausern demande s'il s'agit d'une répartition différente. Séverine répond que non. Elle ne comptabilise pas les retenues sociales de la CRM

01.310.0 Frais publication et annonces

L'ancienne paroisse d'Estavayer avait prévu la numérisation des antiphonaires et la mise en ligne d'images en 3D. Ces travaux n'ont pas été entrepris en 2018 mais il ne faudra pas les oublier dans les années à venir.

02.312.0 Informatique

Les frais ont été sous-estimés. Nous avons dû acheter 2 ordinateurs et mettre le bureau en réseau.

02.317.0 Frais réception et rencontres

Les médailles Bene Merenti n'étaient pas budgetisées.

02.318.0 Assurances diverses, RC, mobilier etc.

Nouveau contrat avec la Mobilière. Les différents postes ont été ventilés différemment. Nous verrons également une différence, mais en minus au point 394.318.0 « Frais d'assurances »

02.437.0 Subvention reçue

Le montant de Fr. 107'531.15 correspond à l'aide à la fusion

03 Communications

Le journal L'Essentiel est déficitaire. Il reste à encaisser un montant de Fr. 1'700.- (débiteurs)

390.301.0 Traitements organistes et directeurs

De nouveaux contrats ont été établis.

390.301.2 Frais de déplacements

Nouveau poste

390.313.0 Frais de culte

Frais surestimés au budget

390.318.0 Commission Culturelle

Il s'agit de la communauté de Font qui organise des concerts.

390.365.0 Dons chœurs mixtes/enfants de chœur

Le CP a décidé de verser au minimum Fr. 1'000.- à chaque chœur. Dans ce poste figure également la sortie des grands servants en Pologne.

Ralf Wisler demande si les dons aux fanfares paroissiales se trouvent dans ce compte. Séverine répond que si Cugy versait un montant à la fanfare et qu'elle en ait été informée, elle aura versé cette aide.

390.469.0 Lumignons, cartes et tronc

Les achats de lumignons sont directement déduits sur ce compte

391.469.0 Apport du bénéfice curial

C'est une erreur de comptabilisation d'une ancienne paroisse.

392.310.0 Confirmations

La retraite au Simplon a été annulée pour cause météorologique

392.312.0 Rémunérations des catéchistes

Elles dépendent du nombre d'enfants

392.317.1 Frais de rencontre EP (apéros, repas, course)

L'Equipe Pastorale s'est montrée sage, mais le curé modérateur prévient : on a prévu un grand voyage...

394.301.0 Salaires des sacristains concierges gouvernantes

La différence a été transférée dans le compte entretien des bâtiments

59.365.0 Dons œuvres caritatives et missionnaires

L'ancienne paroisse de Prévondavaux avait un compte d'un montant de Fr. 11'167.- pour la chapelle qui appartient à la commune. La paroisse a rétrocédé ce montant.

90.400.0 Impôts personnes physiques

Les comptes ont été regroupés et on ne tient plus compte des frais de perceptions.

On constate une diminution d'entrées de Fr. 200'000.-. Daniel Baudin signale que nous connaissons beaucoup de sorties d'Eglise et que c'est un vrai souci pour la paroisse.

Daniel Duc demande si les sorties d'Eglise à elles seules représentent cet important montant. On lui répond qu'en 2018, il y a eu 52 sorties totales de l'Eglise sur l'ensemble de la paroisse. De plus certaines communautés ont vu leur taux d'imposition diminuer.

90.400.2 Impôts à la source

Nous rétrocédons une partie à la CEC

90.401.0 Impôts personnes morales

Sous-estimés. Il est difficile de porter au budget ce poste qui dépend de la santé de nos entreprises

940.318.0 Frais bancaires

La différence provient des boucllements et réouvertures de comptes

Le Chapitre 94 a été remanié

942.314.0 Entretien et rénovation

Quelques travaux imprévus et les salaires des concierges pour les immeubles.

Monsieur Claude Rüttimann (contrôleur AVS) signale que les salaires ne vont pas dans ce chapitre.

Séverine en prend bonne note et créera un compte pour les salaires.

942.317.0 Honoraires de la Gérance

Gestion des bâtiments par Fiduflex, non budgetés

942.318.0 Assurance diverses ECAB/RC immeubles

Voir explications compte 02.318.0

A la lecture du bilan Daniel Duc constate que tous les fonds spéciaux ont été supprimés.

Séverine répond que tous les comptes sont passés dans la caisse commune afin de simplifier la comptabilité.

Elle demande si elle doit refaire des comptes pour chaque ancien fond.

Alexandre précise que la paroisse a décidé de simplifier. Elle s'engage à entretenir son patrimoine qui en aurait besoin.

Daniel rappelle que cela avait un sens autrefois pour être sûrs que ces sommes seraient utilisées pour les buts précisés, mais cela n'en a plus aujourd'hui.

Les provisions et réserves ont été reprises.

Suite aux divers travaux réalisés, nous avons prélevé Fr. 50'000.- de la réserve pour travaux à la

Collégiale et Fr. 25'000.- pour la réserve de la Maison des Œuvres, et en avons créé une nouvelle en faveur de l'église de Rueyres.

Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 181'430.89

Il n'y a plus de questions. Le président remercie Daniel pour sa présentation.

Rapport de la Commission Financière

Il est lu par son président, Michel Losey. La commission s'est réunie les 16 mars et 6 avril afin de vérifier les comptes 2018. Il tient à saluer l'immense travail réalisé de main de maître par Séverine Rey Pillonel. La simplification a été le maître mot durant l'exercice 2018.

Concernant le passif de la paroisse, une obligation hypothécaire de Fr. 99'131.- inscrite au bilan d'une ancienne paroisse n'a pas de créancier formel. Une recherche approfondie est en cours afin de trouver une solution à cette situation.

La CF préconise la mise en place d'un règlement qui devra définir clairement les indemnités des personnes engagées par la paroisse. Il permettra au conseil de paroisse d'avoir une base de travail qui évitera les éventuels problèmes à venir.

Le président recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 qui présentent un actif de Fr. 8'275'573.89 avec un capital propre après affectation du bénéfice de 6'159'476.24. Le bénéfice est de Fr. 181'430.89.

Vote

Les comptes sont acceptés à l'unanimité

Les comptes d'investissements 2018

sont également présentés par Daniel Baudin.

Plusieurs investissements prévus pour 2018 n'ont pas été réalisés et reportés sur le budget 2019 :

- Rénovation de la salle de paroisse à Font
- Création de sanitaires à Montet
- Rénovation des installations techniques à l'église de Vuissens

Le conseil de communauté de Murist a renoncé après réflexion à poser un autel en pierre dans leur église.

Le total des montants investis en 2018 est de Fr. 395'227.07. Nous attendons encore les subventions pour la rénovation de l'église de Vuissens.

6. DIVERS

Dominique Chassot présente le nouveau site Internet de la paroisse qui a été mis en ligne dans la soirée. Pour le réaliser nous avons pris appui sur les sites de l'UP et celui de l'ancienne paroisse d'Estavayer. Dans un premier temps, les anciens sites seront déviés puis fermés. Dominique nous rend attentifs au système de sécurité pour l'envoi de formulaires.

Alexandre prie les personnes présentes de visiter le site et de faire part des éventuelles remarques ou corrections. Il remercie Robert Traykoski pour son excellent travail. Il est félicité par applaudissement. La commission était composée de Sophie Ding, Dominique Chassot, Robert Traykoski, Claude Jenny, Gérard Dévaud et Marie-Christine Mota.

Alexandre informe qu'à l'automne nous réunirons une assemblée extraordinaire. Les objets en seront le patrimoine physique de la paroisse. Nous donnerons également la parole à l'Equipe pastorale qui présentera son bilan. L'assemblée du budget se tiendra quant à elle, à fin novembre-début décembre.

Notre curé modérateur remercie le conseil de paroisse ainsi que l'équipe pastorale pour leur investissement avec une grande part de bénévolat.

Il n'y a plus de question. Le président lève la séance à 21h30 et invite les personnes présentes à partager un moment convivial.

Pour la Paroisse St-Laurent Estavayer

Alexandre Duc, Président

Marie-Christine Mota, secrétaire